

Mercredi 25 Septembre 2013 - n°664

Economie - Les villes-cathédrales se regroupent en réseau

Economie - La FVM publie les Actes des 6èmes assises des villes moyennes et intercommunalités

Economie - Projet de loi de finances - Les dotations baisseront bien d'1,5 milliard d'euros l'an prochain

Economie - La Capitale française de la biodiversité 2013 est une ville moyenne : Niort !

Tourisme - Nations Unies : eau et tourisme au programme de la journée mondiale

Economie - Élargissement du nombre de sites pour les emplois francs

Economie - Nouvelle journée des acteurs de l'habitat, le 14 novembre 2013

ECONOMIE

Les villes-cathédrales se regroupent en réseau



Réunis à l'Ecole du Louvre lors d'un colloque intitulé « La Cathédrale dans la ville », 30 villes dotées d'une cathédrale ont officiellement créé, le 25 septembre 2013, le réseau des villes-cathédrales.

Convaincus du rôle structurant de la cathédrale dans la ville, et soucieux de valoriser au mieux cet édifice majeur, objet de fierté, symbole de l'Histoire, les maires ont décidé de s'unir pour réfléchir ensemble aux enjeux modernes des Cathédrales. Enjeu de restauration, d'entretien du patrimoine, de financement, d'attractivité touristique, d'aménagement urbain, la Cathédrale présente un ensemble de défis que de multiples acteurs se donnent chaque jour pour ambition de relever.

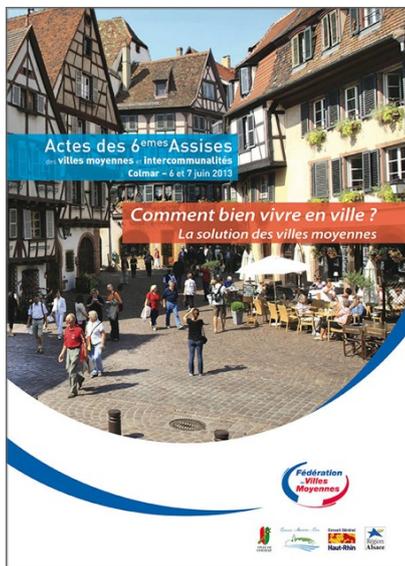
Le réseau a vocation à réunir l'ensemble de ces acteurs, maires et présidents d'agglomérations ayant une cathédrale sur leur territoire, directeurs d'offices de tourisme, conservateurs du patrimoine, architectes, historiens, artistes, affectataires, urbanistes.

Le réseau sera le lieu de l'échange d'expériences, de la conduite d'actions communes (travail de fond avec l'affectataire des lieux, guide à l'usage des

maires sur le cadre juridique complexe, recherche de financements, structuration d'une offre touristique commune, développement d'outils statistiques communs, création d'œuvres artistiques mobiles...).

Pour faciliter son démarrage, le réseau est porté à ses débuts par la Fédération des Villes Moyennes. Cependant, il a vocation à rassembler l'ensemble des villes dotées d'une Cathédrale en France et leurs partenaires, au-delà des seules villes moyennes. Retrouvez dès à présent l'actualité du réseau sur son site : www.villes-cathedrales.fr

ECONOMIE



La FVM publie les Actes des 6èmes assises des villes moyennes et intercommunalités

Réunis à Colmar, les 6 et 7 juin 2013, à l'occasion des 6èmes Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités, en présence de nombreux acteurs institutionnels, économiques, et politiques, les maires des villes moyennes et présidents de leurs communautés ont placé le *bien en vivre en ville* au cœur de leurs échanges.

L'habitat et les services, ainsi que les nouveaux modes de vie et la nécessité de préserver la qualité de vie, l'équilibre et la proximité qu'offrent les villes moyennes ont été au cœur des débats.

Ces assises ont aussi permis de faire le point sur les réformes engagées par le Gouvernement, touchant à la décentralisation et aux finances publiques, notamment sur l'optimisation des ressources locales au bénéfice du contribuable.

La Fédération des Villes Moyennes publie les Actes de ces 6èmes assises qui rendent fidèlement compte des débats.

ECONOMIE



Projet de loi de finances - Les collectifs baisseront bien d'1,5 milliard d'euros l'an prochain

Bernard Cazeneuve, ministre délégué chargé du Budget, Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, et Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée chargée de la Décentralisation, ont confirmé ce mardi 24 septembre devant le Comité des finances locales (CFL), les objectifs de redressement des comptes publics, qui vont se traduire concrètement dans le projet de loi de finances initial (PLFI) pour 2014, présenté aujourd'hui en Conseil des ministres.

Bernard Cazeneuve a d'abord rappelé aux membres du CFL quelques éléments d'objectifs de ce projet de budget pour 2014. Les projets de texte (PLFI et

PLFSS) qui vont être débattus dès mardi prochain devant la représentation nationale ont pour ambition de

« conforter la croissance, de mettre l'accent sur l'emploi, et de rétablir les comptes publics ».

Effort de rétablissement des comptes plus que jamais nécessaire, avec une dette publique qui a été multipliée par deux entre 2002 et 2012 et où le premier poste de dépense du budget de l'État est celui de la dette (47 milliards d'euros), juste devant celui de l'éducation nationale.

Le ministre du Budget a précisé qu'il entendait « maintenir l'effort structurel, afin de respecter la trajectoire de décroissance du déficit nominal issue des lois de finances » (- 5,3% du PIB en 2011, - 4,8% en 2012, - 4,1% en 2013 et un objectif de - 3,6% à l'issue de la LFI pour 2014).

Les collectivités concernées

L'effort porte ainsi sur une recherche de 15 milliards d'euros d'économies dès 2014, dont 80 % sera normalement porté sur les dépenses (9 milliards d'euros portés sur le budget de l'État et 6 sur celui de la sécurité sociale). Outre les opérateurs de l'État et les administrations centrales, les collectivités locales sont concrètement concernées par cet effort, puisqu'il est bien prévu une baisse de 1,5 milliard d'euros sur les concours de l'État aux collectivités locales.

La répartition de cette baisse entre niveaux de collectivité sera ventilée au prorata des recettes de fonctionnement : soit 840 millions d'euros à la charge du bloc local (communes et groupements) en 2014 (56 % de l'effort) – 476 millions pour les départements (32 % de l'effort) – 184 millions pour les régions (soit 12 % de l'effort). Au titre de la dotation globale de fonctionnement, cette baisse de 1,5 milliard d'euros représentera un recul de – 3,3 % par rapport à la LFI pour 2013.

Un geste pour les entreprises

Au niveau de la fiscalité des entreprises, les représentants du Gouvernement ont confirmé qu'un geste serait accompli et qu'un milliard d'euros d'imposition serait prélevé en moins en 2014 par rapport à 2013. Parmi les mesures du PLFI pour 2014, les élus ont également appris qu'une nouvelle modification affecterait les différentes tranches de chiffre d'affaires, prises en compte pour la cotisation minimum à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Après la valse hésitation de la loi de finances rectificative pour 2012, cette nouvelle modification est destinée à créer deux nouvelles tranches minimales supplémentaires, et éventuellement une tranche supérieure.

Les mesures à retenir

Parmi les diverses mesures annoncées par les trois ministres qu'il convient de souligner, figure le **déplafonnement des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** des départements qui pourront s'établir jusqu'à 4,5% au lieu des 3,8% actuels.

Afin de tenir compte des charges contraintes pesant sur les dépenses sociales des départements (RSA, APA, CPH), Marylise Lebranchu a annoncé lors de ce CFL, la **constitution d'un Fonds de péréquation départemental** à hauteur de 827 millions d'euros.

Un soutien aux territoires industriels est également prévu dans le projet de loi de finances pour 2014. En effet, afin de soutenir les territoires concernés par la DCRTP et le FNGIR, et qui font face aussi à un moindre intérêt pour l'installation d'activités nouvelles, les recettes de CVAE seront désormais pondérées de 2 à 5, afin d'assurer une redistribution de 100 millions d'euros vers ces territoires.

En complément, Anne-Marie Escoffier a ajouté que la **montée en puissance de péréquation** serait bien **au rendez-vous** tant en ce qui concerne la péréquation verticale (+60 millions d'euros pour la DSU, + 39 millions pour la DSR, et +10 pour la DNP), qu'en ce qui concerne la péréquation horizontale. L'**évolution du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** sera à cet égard **inchangée** par rapport à ce qui était prévu (de 360 millions d'euros en 2013 à 570 millions en 2014).

Au niveau des modalités de répartition du FPIC pour 2014, plusieurs ajustements seront néanmoins proposés dans la prochaine loi de finances :

- augmenter le seuil d'exclusion des bénéficiaires, en fonction de l'effort fiscal pour les ensembles intercommunaux et communes isolées (de 0,75 à 0,85), mais ce seuil fera vraisemblablement l'objet de discussions ;
- augmenter le plafond du prélèvement au titre du FPIC (de 11% à 13% des ressources fiscales) pour les territoires dont le niveau de CVAE par habitant est supérieur à la moyenne. Il s'agit en quelque sorte de diminuer ce « bouclier fiscal » pour les plus gros contributeurs ;
- donner plus de poids au critère du revenu des habitants dans le calcul du prélèvement (de 20 % à 25 %).

Enfin, sur le registre des **emprunts toxiques** souscrits par certaines collectivités locales, Anne-Marie Escoffier, a précisé qu'une disposition permettant de sécuriser les contrats, c'est-à-dire de valider les contrats de prêts souscrits sans TEG ou avec un TEG erroné serait effectivement présentée.

Un accompagnement financier de 100 millions d'euros sur 15 ans - dont la moitié sera assurée par le secteur bancaire - sera inscrit pour résoudre les cas les plus difficiles, via un Fonds de soutien. Ce Fonds s'adressera aux collectivités sans distinction de taille, se trouvant dans une situation jugée prioritaire, et sera destiné à les aider temporairement en désensibilisant les montages jugés toxiques, par une transformation en emprunt à taux fixe. Un comité d'orientation et de suivi est enfin créé pour apporter aide et conseils méthodologiques.

La Capitale française de la biodiversité 2013 est une ville moyenne : Niort !



Le 23 septembre 2013, la ville de Niort (57 300 habitants), dont le maire est Geneviève Gaillard, a été proclamée nouvelle « Capitale française de la biodiversité » pour 2013. Ce concours récompense depuis 2010 les collectivités locales qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité. Pour cette 4^{ème} édition organisée par Natureparif, le thème choisi était « L'eau, la ville, la vie ». Le

jury a apprécié la volonté politique de la ville de stopper l'étalement urbain, sa démarche stratégique sur la trame verte et bleue urbaine et ses actions exemplaires pour préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides en ville. Pour la première année, la Fédération des Villes Moyennes était partenaire de cette initiative. On note qu'en 2013, 60 collectivités ont été candidates dans le cadre du Concours Capitale française de la biodiversité 2013. 41 d'entre elles avaient déjà participé au moins une fois au concours dont 17 en 2012. 23 villes candidates ont participé en 2013 dans la catégorie des villes moyennes (communes de 20 000 à 100 000 habitants). L'évaluation des candidatures a été réalisée par un Comité scientifique et technique composé de chercheurs, de naturalistes, d'urbanistes, de praticiens et de spécialistes de la nature en ville, sur dossier et via des visites de terrain.

Les lauréats par strate

Outre Niort, qui succède à Grande-Synthe (2010), Montpellier (2011) et Lille (2012), cette quatrième édition a également distingué :

- Plérin (Côtes d'Armor), dans la catégorie des petites villes, pour son travail de diagnostic de la biodiversité communale.

- Lorient (Morbihan), dans la catégorie des villes moyennes, pour son intégration de la trame verte et bleue dans son plan local d'urbanisme.

- Paris, dans la catégorie des grandes villes, pour son action de protection de la ressource en eau en dehors des limites de la ville et le développement de milieux humides et de mares intra-muros.

- Brest Métropole Océane (Finistère), dans la catégorie des intercommunalités, pour son programme d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux naturels à l'échelle du bassin versant et de la rade.

- Marne-la-Vallée - Val Maubuée (Seine-et-Marne), pour le « Prix Natureparif » décerné à une collectivité francilienne, pour son approche paysagère innovante.

- Beaumont (Puy-de-Dôme), prix Coup de Cœur du Jury, pour la valorisation de sa rivière et des espaces attenants.

Remise des prix

Pour Liliane Pays, présidente de Natureparif « *le palmarès 2013 du concours Capitale française de la biodiversité démontre les avancées significatives des collectivités françaises qui agissent pour restaurer le cycle de l'eau, support essentiel de la biodiversité, mais aussi de nombreux services écosystémiques.* ». La cérémonie de remise des prix se déroulera lundi 18 novembre 2013, au Conseil économique, social et environnemental, Palais d'Iéna à Paris, en présence de Liliane Pays, présidente de Natureparif, de Sandra Lagumina, Directeur général de GrDF, et des représentants des partenaires du Concours. Placé sous le haut patronage du Ministère de l'Ecologie et du Secrétariat exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique, le concours est soutenu par de nombreuses associations et partenaires dont l'Office pour les Insectes et leur Environnement (Opie), l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), le Fond Mondial pour la Nature (WWF), Environnement magazine et Technicités, Plante & Cité, ETD, le réseau IDEAL Connaissances, les régions Aquitaine, Basse Normandie, Bretagne, Centre, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes, l'AFIE, l'AITF et le Comité français de l'UICN. Contacts :

Antoine Lagneau / Chargé de communication Natureparif –

tél. 01 75 77 79 08 / 06 81 73 25 31

TOURISME



Nations Unies : eau et tourisme au programme de la journée mondiale

La Journée mondiale du tourisme (JMT) est célébrée tous les ans le 27 septembre, sous l'égide des Nations Unies. Il s'agit de mieux faire percevoir à la communauté internationale l'importance que revêtent le tourisme et sa valeur du point de vue social, culturel, politique et économique. C'est l'occasion d'aborder les défis mondiaux exposés dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) énoncés par les Nations Unies et de souligner la contribution que peut faire le secteur touristique à la réalisation de ces objectifs.

À une semaine de la Journée mondiale du tourisme (JMT) le 27 septembre, les Maldives sont en train de boucler les derniers préparatifs pour accueillir les célébrations officielles de cette année, de même qu'un grand nombre de pays à

travers le monde qui fêteront la JMT 2013 sur le thème « *Le tourisme et l'eau : protéger notre avenir commun* ». Cette Journée, qui est la journée internationale la plus importante commémorant le tourisme, servira cette année de plateforme pour souligner, à l'échelle mondiale, la responsabilité et l'engagement du tourisme en faveur d'un avenir durable du point de vue des ressources en eau. Dans un message spécial pour la JMT 2013, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a déclaré : « *la Journée mondiale du tourisme de cette année met en lumière la responsabilité qui incombe à l'industrie du tourisme de préserver l'eau et de la gérer intelligemment. En cette année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, j'exhorte les établissements touristiques à réduire leur consommation et à améliorer la gestion des déchets, et j'invite les particuliers à apporter leur contribution en faisant des choix respectueux de l'environnement lorsqu'ils voyagent* ». Dans le cadre des célébrations de la JMT aux Maldives, un groupe de réflexion de haut niveau sur le tourisme et l'eau réunira des acteurs publics et privés du secteur touristique

ainsi que des experts de premier plan de la préservation de l'eau et des médias, afin de débattre des grandes problématiques entourant le défi mondial représenté par l'eau.

L'OMT invite à suivre les célébrations officielles de la JMT en ligne à l'adresse : <http://wtd.unwto.org/fr>

ECONOMIE



Élargissement du nombre de sites pour les emplois francs

Le 3 août, à Auch, le président de la République a annoncé un objectif passant de 2 000 à 5 000 emplois francs pour 2014. A la suite de cet « élargissement », François Lamy, ministre délégué à la ville, a annoncé par un communiqué de presse daté du 23 septembre, une augmentation du nombre de sites ouverts à ce dispositif.

Désormais, les jeunes de quarante agglomérations auront accès aux emplois francs. Les emplois francs, lancés en juillet dernier, instituent une prime de 5 000€ en faveur des entreprises recrutant un jeune de moins de 30 ans en CDI à temps plein résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Aujourd'hui, selon le ministère, le taux de chômage des jeunes dans les quartiers populaires atteint 41%, 2,5 fois plus que la moyenne nationale. À diplôme égal, un jeune résidant dans un quartier populaire a deux fois plus de risque d'être au chômage qu'un jeune résidant dans un autre quartier. Une convention signée entre François Lamy et Pôle emploi instaure la présence d'un agent de Pôle emploi dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Dix sites étaient initialement concernés : Amiens, Clichy-sous-Bois/Montfermeil, Fort-de-France, Grenoble, Lille, Marseille, Perpignan, Saint-Quentin, Sarcelles, Toulouse. Le dispositif sera expérimenté désormais également dans les ZUS des communes des agglomérations suivantes, dont certaines relevant des villes moyennes (**en gras**):

- Nord-Normandie : les agglomérations de **Valenciennes**, **Lens-Liévin**, **Calais**, Rouen et **Cherbourg** ;
- Grand Est : les agglomérations de Strasbourg, Nancy, **Belfort-Montbéliard**, Dijon et **Troyes** ;
- Sud Est : les agglomérations de Lyon, Toulon, Montpellier et Clermont-Ferrand ;
- Grand Ouest : les agglomérations de Bordeaux, Nantes, **La Rochelle**, Rennes et du Mans ;
- Île-de-France-Centre : les agglomérations de Plaine Commune, du Mont-Valérien, de Plaine centrale du Val de Marne, de Seine-Essonne, d'Evry Centre Essonne, d'Aulnay-sous-bois, de Saint-Quentin en Yvelines, de **Melun**, de **Dreux** et de Sevran ;
- Outre-Mer : l'agglomération de Saint-Denis de la Réunion, Cap Excellence.

ECONOMIE



Nouvelle journée des acteurs de l'habitat, le 14 novembre 2013

Le **jeudi 14 novembre 2013 de 09h30 à 16h30** à l'Espace Saint-Martin (199, rue Saint-Martin, 75003 Paris), le réseau des acteurs de l'habitat (dont est membre la FVM, ainsi que la plupart des associations nationales d'élus locaux, l'Union sociale de l'Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations) consacrera sa dernière journée de l'année 2013 au thème suivant : « Observer pour décider : une exigence partagée dans les territoires ? ». La matinée sera consacrée aux

grands enseignements que l'on peut tirer d'une large revue des **observatoires de l'habitat** sur la France entière. Puis quatre ateliers parallèles - consacrés à l'économie des opérations de logements sociaux en offre nouvelle et en réhabilitation, au foncier, aux marchés locaux de l'habitat et aux loyers, et à l'estimation des besoins en logement dans les territoires - permettront de débattre largement de toutes les grandes questions relatives à l'observation : « *Pour qui et pourquoi observer ? Sur quels sujets ? A quelle(s) bonne(s) échelle(s) ? A quel(s) horizon(s) ? Avec quelles méthodes, quelles sources principales ? Avec quel mode de financement, quel pilotage, quelle animation du dispositif et quels partenariats ?* »

Une table ronde représentant les grands partenaires conclura la journée sur la relation entre gouvernance des politiques de l'habitat et les questions d'observation.

Pour s'inscrire : <http://www.acteursdelhabitat.com/spip.php?article835>

AGENDA

Mercredi 9 octobre – Paris

Réunion-débat : Périmètres de transports : comment faire face à l'extension de l'intercommunalité ?

Mercredi 23 octobre - Paris

Séminaire de formation sur les élections

Jeudi 14 novembre - Paris

Colloque sur les rythmes scolaires, en partenariat avec la Gazette des communes

Mercredi 5 décembre - Paris

Conseil d'administration de la FVM

Mercredi 11 décembre – Paris (attention nouvelle date)

Rendez-vous de l'intelligence locale sur les circuits courts

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi